

Intervention du préfet de la Lozère
devant les maires nouvellement élus

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les maires, adjoints et conseillers municipaux,
Monsieur le directeur départemental des finances publiques,
Mesdames et messieurs les fonctionnaires territoriaux et de l'État,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir dans cet amphithéâtre, aimablement prêté par l'antenne de l'Université de Perpignan, avec Jacques Blanc, président de l'association des maires, adjoints et élus de la Lozère, pour cette première rencontre des élus issus des scrutins municipaux des 23 et 30 mars dernier.

Permettez-moi d'abord d'adresser mes félicitations aux maires et aux élus qui ont acquis ou renouvelé la confiance de leurs concitoyens. Je vous souhaite pleine réussite dans votre mandat.

Vous avez choisi de vous engager dans des responsabilités électives qui réclament un investissement personnel dont je mesure l'ampleur, en particulier pour le maire et ses adjoints. Il s'agit d'un mandat de proximité, directement en lien avec la population et ses exigences. Les domaines dans lesquels le maire et son conseil municipal sont amenés à intervenir sont, par nature, variés et s'exercent dans un environnement administratif complexe. La commune reste le premier échelon de proximité dans l'organisation territoriale et vous en êtes les représentants.

Les maires sont aussi des représentants de l'État et, je veux saluer leur travail dans l'organisation des dernières élections qui, malgré les changements juridiques nombreux, ont pu se dérouler sans grandes difficultés grâce à leur mobilisation.

Ce sont 2100 conseillers municipaux qui ont été élus en Lozère au sein de nos 185 communes lozériennes, et qui ont ainsi témoigné d'une motivation liée à l'attachement à leur commune, attachement à un territoire, ou au désir, tout simplement, de participer à l'exercice démocratique et à être des acteurs d'un projet collectif.

Il n'y a seulement que deux communes auxquelles il manque un conseiller municipal. Par ailleurs, 66 % des conseillers municipaux sont des hommes et 34 % sont des femmes, y compris avec les communes de plus de 1000 habitants où la parité, je le rappelle, était obligatoire.

Vous avez répondu à l'invitation conjointe de l'État et de l'association des maires de la Lozère pour une réunion que nous avons souhaitée vous proposer très rapidement afin de vous donner les repères et les éléments d'informations utiles à l'exercice de votre mandat.

Nous avons souhaité que la première rencontre soit orientée vers les sujets relatifs au fonctionnement du conseil municipal, à la fiscalité et au budget, puisque le vote de ce dernier, pour la très grande partie d'entre vous, constituera l'une des premières décisions du conseil municipal à prendre avant la fin du mois. C'est la raison pour laquelle il fallait faire vite.

Cette rencontre est aussi l'occasion de vous présenter les services de l'État qui seront vos correspondants, ainsi que leurs responsables. Je signale, à ce propos, la présence du directeur départemental des finances publiques, Monsieur Joseph Jochum, qui a co-organisé cette réunion avec ses services. Pour la préfecture, Madame Marie-Paule Demiguel, secrétaire générale de la préfecture et sous-préfète de l'arrondissement de Mende est présente, accompagnée de ses services : Monsieur Laurent Vayssier, chef du bureau des relations avec les collectivités locales et Mme Réjane Pintard, secrétaire générale de la sous-préfecture de Florac. Vous trouverez dans le dossier les organigrammes et les coordonnées précises de chacun des agents de ces bureaux.

Au-delà de cette première rencontre consacrée au fonctionnement de la commune et à ses finances publiques, il nous a semblé que nous devions aussi aborder trois autres thèmes qui seront au cœur de vos activités de maires :

- la sécurité au sens large et le pouvoir de police du maire,
- le développement local et les questions d'eau, d'environnement, d'aménagement et d'urbanisme,
- le rôle du maire dans l'animation des services aux personnes et des politiques de cohésion sociale, d'éducation et d'emploi.

Je vous engage très vivement à participer à l'ensemble de ces ateliers qui auront lieu d'ici l'été, ou, à défaut, à vous y faire représenter, car ce sera à chaque fois, l'occasion de rencontrer les services de l'État concernés par ces sujets : DDSPP, DDT, ARS, DIRECCTE etc...

Je souhaite que ces réunions soient pour vous un dispositif utile d'accueil et d'accompagnement dans la gestion communale et qu'elles permettent une prise de contact très directe entre vous et les services de l'État. Nous sommes à votre disposition aujourd'hui comme tout au long de votre mandat.

Notre premier rendez-vous concerne le fonctionnement du conseil municipal et les questions liées au budget et à la fiscalité. Les présentations qui vont être réalisées aborderont ces questions dans le détail mais je veux, pour ma part, rappeler le contexte général dans lequel nous nous trouvons.

L'actualité nationale m'y aide puisque l'État et les collectivités locales sont clairement appelés à poursuivre leur effort national et solidaire, de réduction des déficits publics.

Nous sommes tous concernés par le rétablissement des comptes publics. Il en va de l'indépendance financière de notre pays mais aussi de notre capacité à trouver des marges de manœuvre pour réduire ou alléger les charges fiscales pesant sur les entreprises et les ménages.

La dette publique, alimentée par l'excès chronique des dépenses publiques sur les recettes depuis 1976, représente aujourd'hui 30 000 euros pour chaque Français. Il est urgent de réduire ce fardeau en restaurant l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes.

Dans un contexte où la hausse des recettes fiscales n'est plus possible, l'objectif est de réduire de 50 milliards la dépense publique de 2015 à 2017. Cet effort sera partagé par tous.

Le Premier ministre a annoncé que les collectivités locales devront faire un effort de 10 milliards d'économies sur cette période qui se traduiront par une baisse des dotations versées par l'État. La dotation globale de fonctionnement dans sa partie forfaitaire est déjà en baisse de 3,5 % en moyenne pour 2014, comme vous le savez déjà.

Je rappelle que l'État et ses opérateurs ont, de leur côté, un objectif de diminution de leurs dépenses de 19 milliards d'euros.

Cela doit se traduire, à chaque niveau, par des économies et des réductions de dépenses. Cela ne signifie pas que plus rien ne peut être fait : nous aurons l'occasion de vous reparler des aides auxquelles vous pouvez prétendre pour accompagner vos projets. Mais je me dois d'indiquer que le temps des priorités est arrivé, celui des mutualisations et des économies d'échelle aussi. Le rapprochement des services et leur mutualisation est aujourd'hui un impératif pour dégager des économies.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui vient d'être votée le 27 janvier 2014 introduit par exemple, un coefficient de mutualisation des services d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et prévoit que cet indicateur pourra servir de critère de répartition de la dotation globale de fonctionnement perçue par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Autrement dit, ce coefficient sera incitatif pour celles des collectivités qui mutualiseront leurs services.

Cette même loi prévoit aussi une mutualisation des services entre communes et communautés de communes.

Les communautés de communes devront d'ailleurs, dès leur installation, travailler à un schéma de mutualisation des services. Il s'agit d'une obligation législative qui leur sera rappelé prochainement.

Les réformes de structures qui sont déjà votées, et celles qui sont annoncées, ont pour but de simplifier l'organisation territoriale, clarifier les compétences des uns et des autres.

Les communes continuent à être les collectivités de référence pour la gestion des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local mais nous devons avancer vers une structuration intercommunale plus intégrée.

Tout concourt aujourd'hui à engager cette réflexion sur le bon niveau d'exercice des compétences dans ce département de la Lozère où les intercommunalités sont affaiblies par des périmètres trop restreints et des compétences émietées. Le renforcement de l'intercommunalité doit, je crois, être l'un des premiers sujets que vous pourriez aborder une fois vos conseils communautaires constitués.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Votre mandat sera placé sous le signe de la responsabilité et de l'exigence. Dans un contexte budgétaire contraint, vous devrez vous fixer un cap et accomplir vos objectifs en ayant en permanence à l'esprit le souci de l'efficacité de la dépense publique.

Mesdames et Messieurs, je laisse la parole à M. Jacques Blanc, président de l'association des Maires, adjoints et élus de la Lozère, qui complétera mes propos introductifs. Je remercie sa directrice, Mme Baudin, qui a participé activement à l'organisation de cette matinée.

Je souhaite que celle-ci vous soit profitable même si nous ne pourrions aborder tous les sujets et de façon approfondie mais vos questions seront soigneusement notées et je m'engage à ce qu'il y soit répondu rapidement.